

*Centre canadien de lutte contre les toxicomanies—Loi*

canadienne, par l'entremise de ses représentants élus. L'article en question va malheureusement à l'encontre de ce principe. Nous avons fait connaître notre désapprobation, et nous sommes prêts à passer au vote.

**La vice-présidente adjointe:** L'article 8 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article 8 est adopté.)

Sur l'article 1 . . .

**Mme Copps:** Étant donné que nous parlons ici de l'intention générale et de l'esprit du projet de loi, je veux poser une question au ministre. Premièrement, je crois qu'on devrait reconnaître les efforts de David Archibald et des autres qui travaillent depuis longtemps à la création d'un tel centre. Leurs efforts remontent à l'époque où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors, John Munro, a presque réussi cet exploit.

Pourquoi le ministre a-t-il laissé la fausse impression, auprès de plusieurs personnes du domaine de la santé, que le parti libéral était opposé à ce projet de loi, alors que le député libéral du comité qui l'étudiait s'est prononcé avec véhémence en faveur de la création d'un tel centre? Pourquoi le ministre a-t-il cherché à créer cette fausse impression?

**M. Epp (Provencher):** Je ne veux pas laisser de fausse impression. Si je me suis trompé et si le parti libéral n'y est pas opposé, je retire ce que j'ai dit. Je regrette simplement que la députée ne soit pas en mesure de respecter les ententes conclues par son parti. C'est ce que je tiens à répéter.

**M. McCurdy:** Madame la présidente, si la porte-parole du parti libéral essaie de dire que ce sont les libéraux qui, au comité de la Santé et du Bien-être social, ont été à l'origine de l'étude de cette question ou d'une autre, je peux lui affirmer que les délibérations du comité témoignent d'une participation tout aussi active de tous les partis. Les trois partis étaient unanimes pour toutes les recommandations et la plupart d'entre nous étions d'avis que le gouvernement n'avait pas donné suite aux autres recommandations faites.

Environ 29 des 31 recommandations ont été laissées de côté ou rejetées. Cela nous inquiète tous. Toutefois, je pense que la discussion partisane à laquelle on se livre actuellement au sujet d'une question que nous avons promis, le 19 août et aujourd'hui, d'adopter aussi rapidement que possible, est inacceptable.

**M. Epp (Provencher):** Madame la présidente, je ne veux pas prolonger le débat. Je vais aller vite, mais ce que vient de dire le député n'est absolument pas vrai. De toutes les recommandations faites, celles qui portent les numéros 1, 4, 7, 6, 17, 18, 28 à 31, 26 et 27 ont été mises en oeuvre. Les recommandations 2, 3, 9, 11 à 14, 15, 16, 24 et 25, ont également été mises en oeuvre, mais dans le cadre d'une autre stratégie. On revoit activement les recommandations 5, 8, 10, 22 et 23, cette dernière étant aussi visée par le projet de loi d'initiative parlementaire concernant les «head shops». Les recommandations 12 et 20 ne relèvent pas de notre compétence. Le gouvernement a

rejeté les recommandations 19 et 21. Par conséquent, ce qui a été dit est manifestement faux et les députés, je pense, devraient le comprendre.

**Mme Copps:** Madame la présidente, en réponse aux commentaires du député de Windsor—Walkerville, je suis scandalisée que, d'après les représentants du NPD, ces derniers se donnent tant de mal dans le domaine de l'abus de drogues alors que ce parti appuie la vente légale des cuillères à cocaïne et d'autres attirails illicites. Je suis vraiment navrée que le député n'ait pas défendu la bonne cause dans son parti et n'ait pas averti celui-ci que la vente de cuillères à cocaïne et d'autres attirails illicites devrait être interdite comme l'a recommandé le rapport auquel le ministre vient de faire allusion. Je souhaiterais que le député prenne le temps de parler à ses collègues au lieu de prendre la parole à la Chambre pour dire tout ce que son parti fait alors qu'en réalité celui-ci a refusé d'appuyer un projet de loi d'initiative parlementaire visant à rendre illégale la vente des cuillères à cocaïne et d'autres attirails.

**M. McCurdy:** Madame la présidente, de la duplicité la députée est passée aux faussetés. Le comité, comme elle le sait pertinemment, a explicitement rejeté la proposition visant à interdire la vente du matériel en question. Le comité a effectivement recommandé qu'on prenne en considération la suppression des «head-shops». C'est tout autre chose que de supprimer les cuillères. Naturellement, même après de longues délibérations, la députée a appris peu de choses et ne saurait pas qu'une cuillère à cocaïne ne diffère pas de n'importe quel autre genre de cuillère, qu'une lame de rasoir à cocaïne ne diffère pas de n'importe quel autre genre de lame de rasoir et que du papier pour marijuana ne diffère pas du papier pour tabac. Naturellement, c'est une question complexe qui dépasse son entendement.

Nous avons pu convenir, cependant, qu'un endroit qui se consacrait principalement à la vente de plusieurs articles, de livres ou d'autres attirails, qui encouragent l'usage de drogues, devrait en fait être réglementé. Mon parti, tous les députés de mon caucus et, je présume, tous les membres de notre parti d'un bout à l'autre du pays partagent l'opinion pleine de bon sens voulant qu'il faille enrayer et lutter contre l'alcoolisme et les toxicomanies au Canada, et s'accordent à dire que l'alcoolisme est le problème le plus important à cet égard au Canada et que les médicaments d'ordonnance constituent un facteur important de toxicomanie au Canada. Les mesures symboliques auxquelles nous pouvons dire que nous nous consacrons, qui ne vont rien accomplir dans la lutte contre le problème de la drogue, ne font rien de bon.

Je croyais que tous les membres du comité en avaient convenu. Je m'étonne de voir la députée, dont le parti avait accepté de faciliter l'adoption du projet de loi le 19 août et en a pourtant retardé volontairement l'adoption ce jour-là et continue de le faire aujourd'hui, recourir à un pareil argument au moment où nous sommes sur le point de mettre en oeuvre par l'adoption de la mesure à l'étude une recommandation importante que nous avons faite.